

# KIT MÉDIA 2010



6 numéros par an

1 000 abonnés payants

2 000 exemplaires de tirage en moyenne

6 000 lecteurs utiles



La référence des professionnels des traitements thermiques, de l'ingénierie des surfaces & des matériaux métalliques



Editée en partenariat avec l'A3TS (Association de traitement thermique et de traitement de surface), la revue Traitements & Matériaux est une référence en matière d'information technique de très haut niveau. Dédié à l'ingénierie des matériaux, incluant la connaissance des matériaux (avec ou sans traitement), leurs caractérisations, leurs procédés de mise en œuvre et de traitements, ce magazine apporte aux prestataires de services, aux ateliers intégrés dans l'industrie, aux fournisseurs de produits et aux aciéristes, toute l'information utile dont ils ont besoin pour conforter leurs innovations.

<p>→ <b>POURQUOI CHOISIR LA REVUE TRAITEMENTS &amp; MATÉRIAUX POUR VOTRE COMMUNICATION ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Fidélité de nos lecteurs</b> 60% des abonnés le sont depuis plus de 5 ans.</li> <li>● <b>91% de nos abonnés archivent</b> systématiquement la revue.</li> <li>● Des dossiers écrits en collaboration avec des professionnels impliqués.</li> <li>● Relation étroite avec l'A3TS.</li> </ul>	<p>→ <b>CHIFFRES CLÉS</b></p> <p><b>6 numéros par an</b></p> <p><b>1 000 abonnements payés</b></p> <p><b>Un tirage de 2 000 exemplaires en moyenne</b></p> <p><b>Un lectorat utile de 6 000 professionnels</b></p>   <p><small>Association pour la promotion de la presse professionnelle</small></p>	<p>→ <b>PROFIL DU LECTORAT</b></p> <p>Des secteurs d'activité diversifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'automobile et ses équipementiers</li> <li>● L'aéronautique</li> <li>● L'aérospatial et ses sous-traitants</li> <li>● Le ferroviaire</li> <li>● Les équipements industriels</li> <li>● Les chantiers navals</li> <li>● L'armement</li> <li>● Le médical</li> <li>● Les industries de transformations des matériaux</li> </ul>	<p><b>Fonction</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>● Directions générales</li> <li>● Directions industrielles et techniques</li> <li>● Directions des achats</li> <li>● Responsables des méthodes</li> <li>● Responsables R&amp;D</li> <li>● Techniciens d'ateliers et de laboratoires</li> <li>● Bureaux d'études</li> <li>● Enseignants techniques &amp; professionnels</li> <li>● Centres de documentation</li> </ul>
--	---	---	---

## Planning rédactionnel

→ sous réserve de modifications

NUMÉROS	DOSSIER	RÉGION	TECHNIQUE	MANIFESTATION
<b>N°400 - Janvier/février</b>	Trempe		Spécial 400 <sup>e</sup>	Avant-première Industrie 2010
<b>N°401 - Mars/avril</b>	Fours	Est-Alsace		Avant-première Micronora 2010
<b>N°402 - Mai/juin</b>	Contrôle & mesure		Ingénierie des surfaces	Avant-première Salon SVTM 2010
<b>N°403 - Août/septembre</b>	Préparation de surface	Sud-Est		Avant-première Midest + Mesurexpo
<b>N°404 - Octobre/novembre</b>	Salon SVTM 2010 (A3TS-SFV)			Avant - Première Pollutec 2010
<b>N°405 - Décembre</b>	Équipements complémentaires	Sud-Ouest	Induction	Compte rendu Matériaux 2010

LE RENDEZ-VOUS DES MATÉRIAUX, UNE RUBRIQUE RÉCURRENTÉ EN 2010

Annuaire A3TS 2010 : parution juin  
Guide Traitements & Matériaux 2010-2011

### Contact rédaction

**Béatrice BECHERINI**  
Rédactrice en chef  
Tél. : 01 53 26 48 07  
E-mail : b-becherini@pyc.fr

### Contact abonnements

**Michèle MARIN**  
Tél. : 01 53 26 48 06  
E-mail : m-marin@pyc.fr

### PARTENARIAT ASSOCIATION

A3TS

### PARTENARIATS SALONS

CONGRÈS DE L'A3TS  
SALON SVTM  
INDUSTRIE  
MESUREXPO  
MIDEST  
ANALYSE INDUSTRIELLE  
FORUM LABO  
MICRONORA  
POLLUTEC

## Tarifs publicitaires (en € HT)

FORMAT	NOIR & BLANC	QUADRI
Page Recto	1 160	2 400
Page Verso	1 040	2 150
1/2 Page Recto H ou L	730	1 495
1/2 Page Verso H ou L	660	1 335
1/4 Page Recto H	440	775
1/4 Page Verso H	395	695
1/4 Page Recto L	510	950
1/4 Page Verso L	460	850
Couverture 1		3 750
Couverture 2		2 830
Couverture 3		2 475
Couverture 4		2 975

**PUBLIREPORTAGE** 2 150 €/page + Frais si réalisation par nos soins

**ENCARTS droit d'asile hors frais de manipulation**  
Simple 2 200 €. 4 pages 3 280 €.

**SUPPLÉMENT EMPLACEMENT DE RIGUEUR**  
Supplément numéro spécial + 15 %

### Contacts publicité

**Jean-François LE CLOIREC**  
Responsable commercial  
Tél. : 01 53 26 48 03  
Portable : 06 07 76 47 76  
E-mail : jf-lecloirec@pyc.fr

**Régis LEGRAND**  
Chef de publicité  
Tél. : 01 53 26 88 86  
Portable : 06 68 10 30 56  
E-mail : r-legrand@pyc.fr

**Frédéric ESCOFFIER**  
Directeur commercial  
Tél. : 01 53 26 47 96  
E-mail : f-escoffier@pyc.fr

### REMISES VOLUME

2 parutions	- 6 %
3 parutions	- 10 %
4 parutions	- 12 %
5 parutions	- 15 %
6 parutions et +	- 20 %

### REMISE MANDATAIRE

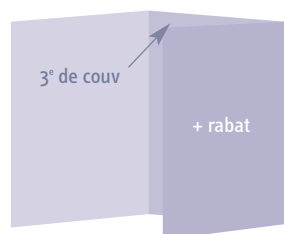
- 15 % sur présentation  
d'une attestation de mandat

## Opérations spéciales

> Sous réserve de disponibilité > Nous consulter pour les tarifs

### INSERTIONS PUBLICITAIRES

Vous recherchez un impact renforcé dans vos opérations de communication ?  
Profitez des offres exclusives de « Traitement Thermique et Ingénierie des Surfaces » pour vous démarquer.



#### → Gatefold

Couverture 2 ou couverture 3 avec rabat intérieur. Ouvrez la couverture et profitez d'une double page.



#### → Post-it avec débord

Impression et collage sur votre pleine page, d'un 8 x 8 avec une partie dépassant de la revue.

### ÉDITION

Vous souhaitez utiliser l'image et la notoriété de la revue pour votre propre communication ?  
Nous mettons à votre disposition notre maquette et notre expertise en presse professionnelle.



Supplément Traitement Thermique et Ingénierie des Surfaces (4 pages minimum) :  
Profitez de la maquette de notre revue pour un supplément dédié à votre société et à vos activités.

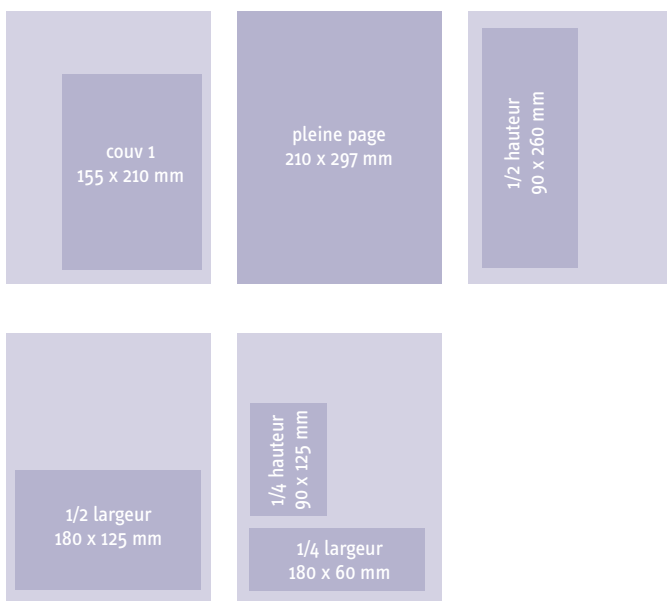
### MARKETING DIRECT

Vous lancez un nouveau produit, une promotion est bientôt prévue ? Vous souhaitez informer directement vos clients et vos prospects ?  
Nous vous proposons :

#### Location de fichier :

Mise à disposition de nos fichiers ultra ciblés (en aveugle, frais de mailing sur demande).

## Formats des annonces



### Contact technique

**Delphine THIMON**  
TÉL : 01 53 26 88 78  
E-mail : d-thimon@pyc.fr

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format de la revue 210 x 297 mm

- Pour les annonces au format plein papier, prévoir 5 mm de marge extérieure pour la coupe.
- Joindre impérativement une épreuve couleur de contrôle.

→ **Éléments à fournir : pdf à 300 dpi ou Cd-Rom** (Macintosh ou PC) avec dossier images (photos en 300 dpi et logos Photoshop ou Illustrator)  
+ polices utilisées  
+ document Xpress.

**Remise des ordres 45 jours avant parution.**  
**Remise des éléments 30 jours avant parution.**

Frais de mise en page à partir de 290 €  
Correction sur annonce 50 €

## Conditions générales de vente Publications du Groupe Pyc Édition

1. Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de règlement ci-après.

2. Si L'ANNONCEUR entend passer par une agence de publicité, nommée le mandataire, ce dernier doit avoir reçu un mandat écrit de L'ANNONCEUR et produire, à L'ÉDITEUR, en original, un exemplaire dudit mandat, soit une attestation dudit mandat. Dans ce cas, L'ANNONCEUR peut bénéficier de la remise professionnelle de 15 %. Il demeurera, néanmoins, responsable du règlement à l'égard de L'ÉDITEUR, même si l'agence mandataire assure le relais financier.

3. L'ANNONCEUR dégage L'ÉDITEUR des responsabilités civiles qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action des tiers à l'égard de ces insertions.

4. L'ÉDITEUR est libre de refuser, conformément aux usages de presse, l'insertion d'une annonce sans qu'il soit nécessaire, pour lui, de justifier son refus.

5. Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par L'ÉDITEUR qu'à titre indicatif.

6. Le délai d'annulation de l'ordre par L'ANNONCEUR est de 6 semaines avant parution et 12 semaines pour un emplacement de rigueur ou de couverture. Les frais d'annulation correspondant à 20 % du montant de l'ordre seront facturés. En cas d'annulation hors délai, la facturation sera de 80 % du montant de l'ordre.

7. Toute modification de l'importance d'un ordre entraîne, s'il y a lieu, l'application d'un rappel de prix, en plus ou moins, basé sur le tarif.

8. Contraintes techniques : toute annonce doit être adressée à L'ÉDITEUR sur support numérique accompagnée de son épreuve couleur. Les travaux supplémentaires pour des éléments existants qui feront l'objet de modifications seront facturés.

En cas de non-respect par L'ANNONCEUR et/ou son représentant des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur dans les délais communiqués par L'ÉDITEUR quatre jours préalablement à la date de l'envoi chez l'imprimeur de chaque revue concernée, les éléments de l'annonce précédente de L'ANNONCEUR seront réutilisés.

Dans le cas où ces derniers ne seraient pas en possession de L'ÉDITEUR ou dans le cas où l'annonceur effectuerait sa première parution chez L'ÉDITEUR, le non-respect des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur entraînera la parution d'un espace publicitaire blanc, en lieu et place de l'emplacement réservé par l'annonceur dans la et/ou les revues concernées, avec la mention "emplacement réservé par la société X", X étant le nom de l'annonceur. Dans ces cas, L'ÉDITEUR facturera à L'ANNONCEUR 100 % du montant de l'espace publicitaire blanc dans la et/ou les revues concernées. Tout support numérique ou document remis par L'ANNONCEUR à L'ÉDITEUR doit être réclamé, par celui-ci, 6 mois au plus tard après la dernière parution.

Passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être assumée par L'ÉDITEUR du fait de la destruction ou de la perte de supports numériques ou de documents.

9. La facturation sera effectuée au nom de L'ANNONCEUR. Elle lui sera adressée avec copie au mandataire. Elle peut être, sur demande expresse, adressée au mandataire. Dans ce cas, copie sera envoyée à L'ANNONCEUR. L'ANNONCEUR est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité au comptant dès parution.

10. En cas de retard de paiement, l'insertion des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront facturées. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, ces pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25 % annuel.

11. Litiges : toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant la réception de la facture et du justificatif.

12. En cas de réclamation fondée, la responsabilité de L'ÉDITEUR est limitée à la valeur d'une insertion équivalente à paraître dans les meilleurs délais, au choix de L'ÉDITEUR.

13. Taxes : les prix indiqués aux tarifs s'entendent hors TVA. Toutes taxes nouvelles sur la publicité seraient à la charge de L'ANNONCEUR.

14. Contentieux : le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour trancher les litiges susceptibles de survenir entre L'ÉDITEUR et/ou tout MANDATAIRE et ses ANNONCEURS.